

LE  
**CONGRÈS DE LA PAIX**  
A GENÈVE

(9, 10, 11 ET 12 SEPTEMBRE 1867)

PAR

**A. DEMEUR**

Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles

---

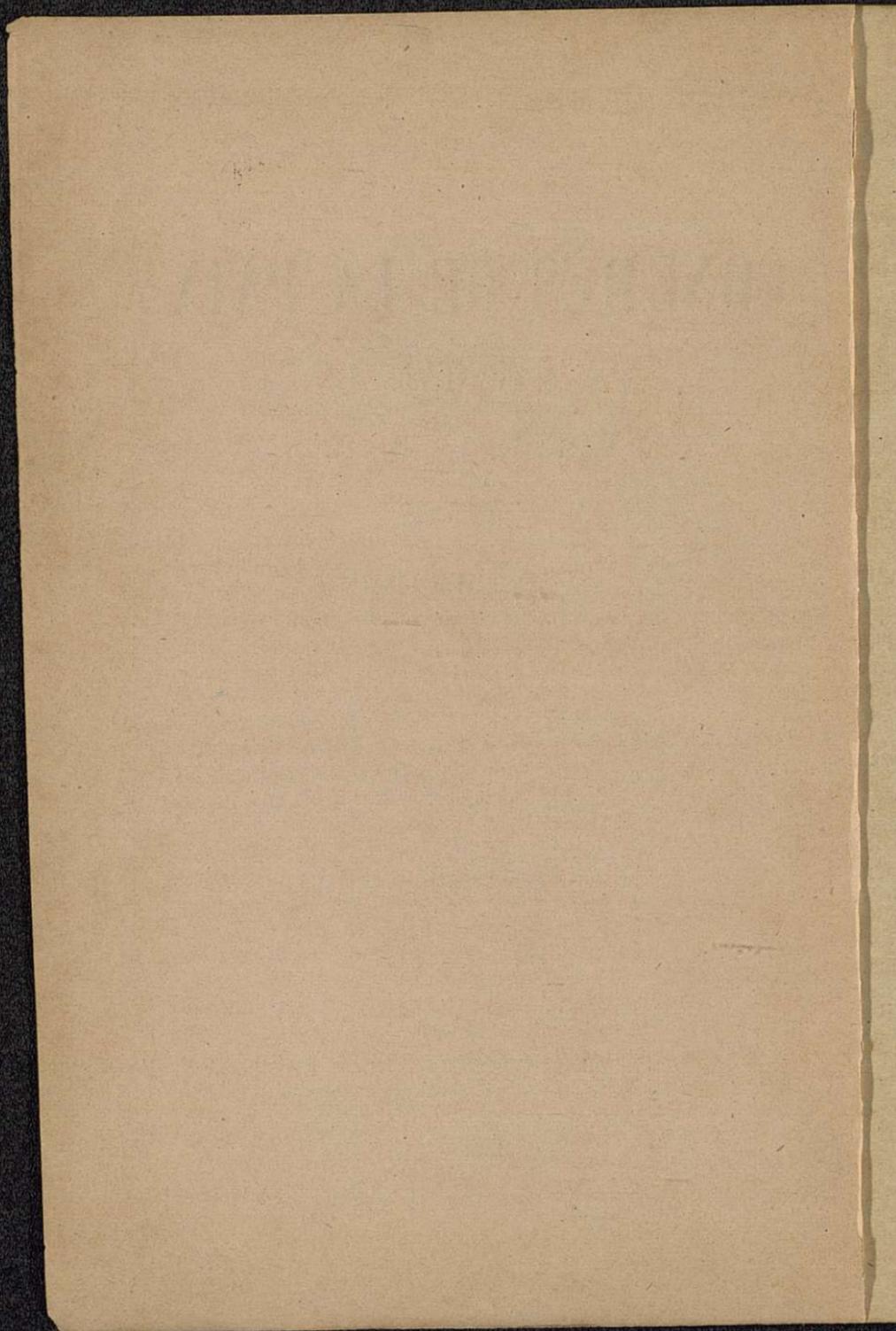
Extrait de la *Revue trimestrielle*, 2<sup>e</sup> série, t. XVI (octobre 1867)

---

BRUXELLES

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
MÊME MAISON A PARIS, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1867



---

---

# LE CONGRÈS DE LA PAIX

A GENÈVE

(9, 10, 11 et 12 septembre 1867)

---

Le Congrès de Genève a été un échec ; il n'a rien produit de ce que se proposaient ses organisateurs ; une fois de plus il a démontré l'impuissance de la démocratie ! Ainsi parlent ceux qui redoutaient le succès de ce Congrès, et même bon nombre de ses partisans en sont aujourd'hui à regretter qu'il ait été tenu.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces appréciations ? Qu'a été le Congrès de Genève ? Que pouvait-il produire ? Qu'a-t-il produit ? Comment expliquer l'hostilité dont il a été l'objet de la part de la majorité des Genevois ? Ces questions ne sont pas faciles à résoudre même pour ceux qui ont assisté, du commencement à la fin, aux quatre séances. Cela tient d'abord au tohu-bohu qui ne peut manquer d'éclater dans une assemblée délibérante, publique en quelque sorte <sup>1</sup>, composée de plusieurs milliers de personnes, la plupart inconnues les unes aux autres, venues de toutes les parties du monde, et appelées à discuter une question qui, dans sa généralité, embrasse la politique universelle, la politique du passé, celle du présent, celle de l'avenir, la politique de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, des États-Unis, de l'Angleterre, de la Suisse, etc., une question à laquelle sont venues se mêler et la question religieuse et la question économique ou sociale. Cela tient aussi à ce que jamais peut-être assemblée délibérante de quatre jours n'a été

<sup>1</sup> Moyennant le paiement de 50 centimes, chacun avait le droit d'assister aux quatre séances du Congrès.

féconde en autant de péripéties et n'a subi de telles entraves de la part de ceux-là mêmes auxquels l'hospitalité imposait le devoir de la protéger.

Assurément les débuts ont été magnifiques, grandioses, et, pour le nouveau venu à Genève, ne voyant que la surface des choses, tout faisait présager une éclatante manifestation de l'esprit de paix et de liberté!

Nous étions en Suisse, dans un pays libre, républicain, et le gouvernement du canton de Genève avait libéralement mis à la disposition du Congrès le *Palais électoral*, salle immense, dont le nom indique la destination normale et populaire, pouvant contenir cinq à six mille personnes.

Les divers partis politiques qui divisent la république de Genève s'étaient réunis et confondus dans le *Comité central* qui avait veillé aux préparatifs matériels et qui, d'accord avec le *Comité d'initiative* de Paris, avait rédigé le programme des délibérations.

Ce programme avait posé nettement les questions à traiter. Rappelons-en le texte :

« *Première question.* — Le règne de la paix, auquel aspire l'humanité, comme au dernier terme de la civilisation, est-il compatible avec ces grandes monarchies militaires qui dépouillent les peuples de leurs libertés les plus vitales, entretiennent des armées formidables, et tendent à supprimer les petits États au profit de centralisations despotiques? Ou bien la condition essentielle d'une paix perpétuelle entre les nations n'est-elle pas, pour chaque peuple, la liberté, et, dans leurs relations internationales, l'établissement d'une confédération des libres démocraties constituant les États-Unis d'Europe?

« *Deuxième question.* — Quels sont les moyens de préparer et de hâter l'avènement de cette confédération des peuples libres? Retour aux grands principes de la Révolution, devenant enfin des vérités; revendication de toutes les libertés individuelles et politiques; appel à toutes les énergies morales, réveil de la conscience; diffusion de l'instruction populaire; destruction des préjugés de race, de nationalité, de secte, d'esprit militaire, etc.; abolition des armées permanentes; harmonie des intérêts économiques par la liberté; accord de la politique et de la morale.

« *Troisième question.* — Quels seraient les meilleurs moyens de rendre permanente et efficace l'action du Congrès international de la paix? Organisation d'une association durable des amis de la démocratie et de la liberté.

« La principale tâche du Congrès de Genève devra être d'arrêter le plan et de jeter les premières bases de cette association. »

On le voit : bien que conçu en termes interrogatifs, le programme traçait d'avance les solutions que proposaient les organisateurs. Il montrait clairement la pensée de faire remonter la responsabilité des luttes armées qui ensanglantent et déshonorent l'humanité à leur principale cause, « à ces grandes monarchies militaires qui dépouillent les peuples de leurs libertés les plus vitales, entretiennent des armées formidables, et tendent à supprimer les petits États au profit de centralisations despotiques. » Loin d'éliminer de la discussion les questions politiques, ainsi que l'avaient fait, par une disposition formelle de leurs règlements, les Congrès de la paix tenus à Bruxelles et à Paris en 1848 et en 1849, le Congrès de Genève devait être avant tout une manifestation politique d'un caractère franchement accentué.

Enfin, le Congrès avait eu, la veille de son ouverture, le 8 septembre, une introduction splendide : l'entrée triomphale à Genève d'un de ses membres, qui devait être son président d'honneur, de Garibaldi, le héros populaire, personnification de la seule guerre légitime, celle qui a pour but d'affranchir les peuples du joug du despotisme. Garibaldi avait été acclamé avec une sorte de frénésie par la population genevoise réunie presque tout entière aux abords de la gare du chemin de fer ! Jamais, disaient les journaux de la localité, il ne s'était rencontré à Genève une telle affluence que celle réunie pour le recevoir.

Voilà ce que savait, voilà ce qu'avait vu l'étranger arrivé à Genève pour le Congrès de la paix ; et, en admirant l'ordre et la bonne tenue de cette foule immense, hommes et femmes, réunie dans la vaste salle du *Palais électoral*, il pouvait croire que la marche du Congrès répondrait à ses débuts.

Mais, à côté de ces faits apparents, il y en avait d'autres qui y faisaient singulièrement contraste, qu'ignoraient alors la plupart des membres du Congrès et qu'ils n'apprirent que peu à peu.

Nous étions réunis dans un pays libre, cela est vrai ; mais il ne suffit pas que la liberté soit inscrite dans les constitutions et les lois : il faut qu'elle soit dans les mœurs. Les Genevois savent-ils pratiquer entre eux la liberté ? Nous en avons douté dès le premier jour, en apprenant que les rixes réitérées, qui accompagnent chez eux l'exercice du droit électoral, ont fait donner au bâtiment dans

lequel le Congrès était réuni le nom de *boîte aux gifles* ! L'événement ne devait que trop démontrer que bien des Genevois en sont encore à l'apprentissage de la liberté.

Des représentants de tous les partis politiques de Genève figuraient dans le *Comité central*, oui ; mais leur but n'était pas le même à tous. Des élections devaient avoir lieu à Genève pour le Conseil d'État (pouvoir exécutif), deux mois après la réunion du Congrès, et la direction de cette grande assemblée avait été recherchée par certains hommes, comme un marche-pied destiné à les mettre en relief et à leur faciliter l'accès du pouvoir dans la République cantonale. C'est ainsi que tel membre du *Comité central*, M. James Fazy, chef déchu de cette république et candidat aux élections prochaines, avait aspiré à la présidence du Congrès. Il n'était pas parvenu à se faire accepter par ses collègues du *Comité central*. Beaucoup de membres étrangers du Congrès avaient même manifesté la volonté de se retirer, si l'assemblée était présidée par cet homme d'État qui ne leur inspirait aucune confiance. Il avait été décidé que la présidence effective serait dévolue à un citoyen suisse, la présidence d'honneur étant réservée à Garibaldi ; mais les Suisses n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord, et la première séance fut ouverte et dirigée par un président provisoire, M. Jules Barni, professeur à l'Institut national de Genève, un homme distingué assurément, capable et digne à tous égards de remplir les fonctions présidentielles, mais enfin qui n'est pas Suisse de nation. C'est le deuxième jour seulement que M. Jolisaint, conseiller d'État du canton de Berne, monta au fauteuil de la présidence.

D'un autre côté, le programme des délibérations avait soulevé, dès avant l'ouverture du Congrès, une vive opposition de la part de quelques citoyens suisses. Un contre-programme avait été rédigé et publié, sous la forme d'une adhésion conditionnelle au Congrès, par des citoyens bâlois :

« Les soussignés, citoyens et habitants de la ville de Bâle,

« Considérant que les efforts pour une paix générale et durable occupent une des premières places parmi les devoirs et les intérêts des États ;

« Considérant que cette vérité pourra acquérir une influence de plus en plus grande, par le moyen d'une union libre, durable et publique de citoyens de divers pays, union qui agira dans les limites des constitutions et des lois en vigueur ;

« Admettent que le Congrès international de Genève a pour but une union dans le sens ci-dessus ;

« Déclarent vouloir faire partie du Congrès international de la paix. »

Dans les propositions émanées du *Comité central*, l'idée de paix était subordonnée à l'idée de liberté. Le contre-programme formulait la proposition contraire. Ses promoteurs n'adhéraient à l'association qui devait être le fruit du Congrès que pour autant que les membres de cette association agissent « dans les limites des constitutions et des lois en vigueur. » Remarquez qu'ils ne disaient pas : dans les limites de la constitution et des lois en vigueur chez le peuple suisse, chez le peuple sur le territoire duquel le Congrès devait se tenir, ce qui eût certes été légitime et admis par tout le monde ; mais les membres de l'Association internationale de la paix ne devaient pouvoir agir, suivant le programme bâlois, que dans les limites des constitutions et des lois de leur pays. De telle sorte qu'aux citoyens français, par exemple, obligés de quitter le sol de leur patrie, de fuir leur constitution et leurs lois, pour se réunir librement, on proposait comme limites d'action la constitution octroyée à la France par S. M. Napoléon III. Soit, direz-vous. Les deux programmes seront en présence ; ils auront chacun ses défenseurs, et de la discussion jaillira la lumière. Oui, si l'on accepte franchement la discussion et si chacun est laissé libre de se prononcer. Mais, nous le verrons, il n'en devait pas être ainsi !

Enfin, même dans la réception de Garibaldi, il s'était produit des incidents ignorés alors par la masse, et qui devaient être fertiles en conséquences. Si grand et si général était l'enthousiasme pour le héros italien que l'honneur de le recevoir et de le haranguer à son arrivée avait été brigué par les chefs de tous les partis génois, à l'exception, bien entendu, des catholiques. Là aussi, il y avait un piédestal destiné à mettre en évidence des candidats aux élections prochaines. M. J. Fazy fera partie de la députation génoise chargée de recevoir Garibaldi ! Soit, puisqu'il le veut et qu'il est accepté comme tel par ses concitoyens. Mais qu'après avoir pénétré dans la gare, il s'efforce d'y rester avec les siens seul maître du terrain et d'en exclure même le *Comité central* du Congrès ; qu'ensuite, pour s'asseoir à côté de Garibaldi entrant à Genève, il tâche d'escalader la voiture louée au nom du comité du Congrès, et qu'il faille, pour le repousser et faire place au pré-

sident du comité, employer la violence, oui la violence, voilà ce que nous refuserions de croire, si les témoins les plus dignes de foi ne l'attestaient ! En quoi, direz-vous, cela pouvait-il influer sur le sort du Congrès ? Vous verrez tantôt, lecteur, ce que peuvent inspirer à un homme qui possède encore dans Genève un reste de l'immense influence qu'il y a jadis exercée, les froissements réitérés de l'amour-propre et l'abaissement de son orgueil.

La première séance (lundi 8 septembre) s'ouvrit par un remarquable discours de M. Barni. Nous voudrions le reproduire en entier.

« La paix, disait-il notamment, est inséparable de la liberté, tandis que le despotisme enfante nécessairement la guerre. Le souverain qui a besoin d'une armée à ses ordres pour maintenir son omnipotence, a besoin de la guerre pour soutenir cette armée ; et comme il est le maître de la déclarer comme et quand il le veut, il engage ses sujets, pour satisfaire ses intérêts ou ses caprices, en des expéditions où ils sont forcés de le suivre, alors même qu'ils le désapprouvent.

« Telle a été, par exemple, la cause des guerres qui ont ensanglanté l'Europe pendant tant d'années sous l'Empire (pour ne parler que du passé).

« Alors même que le césarisme ne fait pas la guerre, il en tient en quelque sorte la crainte toujours suspendue, comme une épée de Damoclès, sur la tête des peuples qui vivent ainsi constamment sur le qui vive, chaque jour incertains du lendemain et chaque jour se demandant, au soir, si c'est la paix ou la guerre qui sortira des résolutions de leur souverain. C'est là une paix qui, par l'effet de cette incertitude et par l'entretien d'une armée permanente et d'armements formidables, n'est pas beaucoup moins onéreuse que la guerre même. De là, guerre ou paix, le développement de ce détestable esprit qui marie la licence à la discipline, et pour qui le comble de la gloire est le massacre des hommes, l'esprit militaire, le militarisme, ce compagnon du césarisme.

« Voilà le mal qu'il faut combattre en travaillant à restituer aux peuples les libertés vitales dont les dépouillent les gouvernements despotiques, de telle sorte que leur sort ne dépende plus du caprice d'un homme, en travaillant à supprimer les armées permanentes et à tuer ainsi le militarisme. (*Bravos.*)

« Dira-t-on que les peuples sont souvent les complices de leurs

souverains, je ne le nie pas : il ne reste dans l'humanité que trop de vestiges de la vieille barbarie et trop de préjugés de toute sorte qui divisent les hommes et les poussent à se ruer les uns contre les autres comme des bêtes féroces. Mais plus ces préjugés sont extraordinaires, plus il importe de les attaquer jusque dans leurs racines et de travailler à y substituer toutes les idées d'économie sociale, politique et de morale qui rapprochent les nations.

« Une fois les peuples rendus à eux-mêmes, délivrés de la plaie des armées permanentes et affranchis des préjugés qui les tournent les uns contre les autres, il ne sera pas difficile de les unir en une vaste confédération, analogue à la Confédération suisse, qui instituerait entre eux un tribunal suprême chargé de régler leurs différends, comme les tribunaux de chaque État règlent aujourd'hui les différends des particuliers, et qui substituerait ainsi l'état de paix, c'est à dire la civilisation internationale, à l'état de guerre, c'est à dire à la barbarie. (*Longs bravos.*) »

Ce discours reproduisait exactement la pensée dominante du programme, et il fut accueilli par des applaudissements que l'on pouvait croire unanimes.

Il n'en fut pas absolument de même du discours suivant, prononcé par M. Émile Accolas, président du *Comité d'initiative* de Paris, et qui, en cette qualité, siégeait au bureau, à côté du président provisoire.

« Le Comité d'initiative, dit-il, vous doit compte de l'idée qui est son but et qui a été son mobile.

« Ce Comité a puisé son mandat dans le sentiment du devoir, dans la conscience du droit; votre présence en ce lieu témoigne que son esprit est le vôtre.

« Nous sommes venus dans cette virile cité attester l'idée républicaine, la définir et rechercher au grand jour les moyens de la faire triompher en Europe. (*Bravos.*)

« L'idée républicaine est la première de toutes les solutions sociales; elle est le premier fondement de la paix des nations libres confédérées; voilà les solutions que pour notre part nous apportons au Congrès... »

Cette déclaration était tout autre que la proposition énoncée dans le programme.

Celui-ci ne déclarait la guerre qu'aux gouvernements despotiques. Le discours de M. Accolas déclarait la guerre à tous les gouvernements de l'Europe, le gouvernement de la Confédération

suisse seul excepté. D'après l'orateur, une seule forme de gouvernement, la forme républicaine, serait conciliable avec la paix.

Que les citoyens français, dont le gouvernement républicain a été renversé par la violence et la ruse, cherchent à le rétablir chez eux, sans passer à nouveau par la monarchie constitutionnelle, nous ne pouvons qu'y applaudir; mais quelque opinion que l'on professe sur l'excellence de l'idée républicaine, il y a un point sur lequel tous les démocrates devraient être d'accord, c'est que, dans les pays constitutionnels, l'existence de l'institution monarchique n'est pas un obstacle infranchissable au progrès des peuples et à leur union. Là où la liberté individuelle, la liberté d'association et de réunion, la liberté de la presse, la liberté religieuse, la liberté de l'enseignement, etc., sont garanties par la constitution et respectées par la monarchie, le peuple possède les droits indispensables à la réalisation de tous les progrès matériels, intellectuels et moraux, ses destinées dépendent de lui-même, la souveraineté réside en lui et non dans le monarque. Là, le monarque n'est, ne doit être que le premier des fonctionnaires publics. Sans doute, les intérêts dynastiques sont parfois en opposition avec les intérêts et les droits des peuples, mais ceux-ci ont du moins les mains libres pour la résistance, et c'est avant tout à eux-mêmes qu'ils doivent imputer les maux qui les affligent. En Belgique, par exemple, ce sont les intérêts dynastiques qui ont provoqué naguère l'envoi au Mexique d'un corps de troupes, la seule expédition militaire qui ait été organisée chez nous depuis la fin de nos démêlés avec la Hollande; mais il n'est pas douteux que les intérêts dynastiques eussent été impuissants à mêler le nom belge à cette odieuse entreprise, si le peuple belge s'y était réellement opposé, si les organes les plus répandus de notre presse ne s'en étaient faits les complices et si, alors que le gouvernement y prêtait son concours, la majorité des représentants même de la nation ne s'était renfermée dans une lâche et servile abstention.

Quoi qu'il en soit, subordonner l'établissement des États-Unis d'Europe au renversement de toutes les monarchies, c'est l'ajourner indéfiniment. En Angleterre, en Italie, en Belgique, en Hollande et dans bien d'autres États de l'Europe, il y a un nombre immense d'adhérents à la véritable pensée du Congrès qui repoussent la pensée émise par M. Accolas. Le triomphe de cette opinion aurait eu pour premier résultat d'éliminer de l'œuvre commune les citoyens qui ne croient l'avènement de la république ni dési-

nable ni possible aujourd'hui dans leur pays. Mais, ainsi que devait le proclamer, à l'ouverture de la deuxième séance, le président, M. Jolissaint, dans un discours des plus remarquables, « chaque orateur est seul responsable de ses paroles. Le Congrès, *in corpore*, et comme tel, n'est pas solidaire des opinions isolées de ses membres. » Or, nous le verrons, l'opinion de M. Accolas ne se trouve pas dans les résolutions proposées par le comité-directeur, composé de délégués de toutes les nationalités, et qui ont été adoptées par le Congrès.

Après le discours de M. Accolas, il est donné lecture d'une adresse d'adhésion envoyée au Congrès de la paix par le *Congrès ouvrier*, qui venait de se réunir à Lausanne. Cette adhésion était subordonnée à l'adoption de l'idée que « la guerre a pour cause première et principale le paupérisme et le manque d'équilibre économique, et, que pour arriver à supprimer la guerre, il ne suffit pas de licencier les armées, mais il faut modifier l'organisation sociale dans le sens d'une répartition toujours plus équitable de la production. » C'était la question de la réforme sociale qui venait, dès le début, se poser dans la discussion, à côté de la question de la réforme politique.

Puis vient la lecture du programme des trois questions à l'ordre du jour, et le Congrès adopte, par un vote, ce cadre de ses délibérations.

C'est alors que se lève un citoyen suisse, M. Schmidlin, de Bâle, pour développer le contre-programme. « Nous adhérons au Congrès, dit-il, mais nous ne voulons voir mettre en œuvre que des moyens pacifiques, que des moyens légaux. » L'orateur développe cette thèse; il se place au point de vue de la Suisse et de sa neutralité. « La Confédération est petite et faible, en comparaison des États qui l'entourent; elle ne peut espérer que ces États respectent ses droits que si elle respecte ceux des autres pays. Elle désire qu'on respecte sa neutralité; elle désire qu'en conséquence on n'emploie pas son territoire pour donner carrière à des tendances hostiles aux gouvernements voisins. » C'était condamner dans son essence l'œuvre projetée des organisateurs du Congrès! Ceux-ci avaient choisi le sol libre de la Suisse pour faire entendre au monde entier une protestation contre les gouvernements despotiques que subit la majeure partie de l'Europe, et le premier orateur suisse qui prenait la parole invoquait l'intérêt de son pays pour combattre l'idée de cette protestation! A coup sûr, l'orateur

était dans son droit. Mais combien il fut malhabile lorsque, dans le développement de sa thèse, il s'écria : « Je crois que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent ! » A cela, il devait être fait, le lendemain, au nom des Allemands, par le citoyen Armand Goegg, une magnifique réponse : « Les anciens Suisses, s'écria-t-il, étaient opprimés par les Hapsbourg, est-ce qu'ils méritaient cette oppression ? » Mais la phrase de M. Schmidlin fut tout d'abord considérée comme une injure par cette partie des membres du Congrès qui appartiennent à des nations auxquelles les gouvernements ont ravi la liberté, et notamment par les Français. De là, des interruptions subites et répétées, un tumulte d'autant plus marqué que, par suite de l'étendue de la salle et du nombre des assistants, le moindre bruit couvrait la voix de l'orateur. Méconnaissant la liberté de discussion, divers membres du Congrès le somment d'abandonner la tribune ; mais bientôt l'assemblée, consultée par son président, lui maintient la parole et lui permet d'achever son discours. N'importe, c'était là un premier incident regrettable.

M. James Fazy monte à son tour à la tribune. Se plaçant à un autre point de vue que son compatriote bâlois, il aboutit à une conclusion semblable. D'après lui, les propositions contenues dans le programme sont d'une vérité tellement évidente qu'elles forment des lieux communs. Qui peut méconnaître que la paix doit être basée sur la démocratie ? Dès lors à quoi bon discuter cette idée ? Laissons de côté les questions de principe dont la discussion peut compromettre la Confédération helvétique, et abordons de suite l'examen de la troisième question du programme, c'est à dire l'organisation d'une confédération internationale de la paix. Ainsi parle M. J. Fazy.

Voilà donc qui est entendu : la Suisse est un pays libre. Elle offre aux étrangers l'hospitalité de sa tribune. Le Congrès y sera en toute liberté. Très bien ! Mais les orateurs suisses proposent, dès le début, de mettre à cela une condition, c'est que le Congrès ne discutera pas les questions de principe ! Quelle étrange liberté ! Quelle étrange hospitalité ! On ne pouvait mieux demander au Congrès de se suicider, avant même qu'il eût ouvert ses délibérations.

Tel n'était pas, on le pense bien, le dessein de l'assemblée. La parole est donnée à Garibaldi, dont le nom provoque des cris d'enthousiasme. Il commence par répondre, avec une habileté et une finesse qu'envieraient les plus grands orateurs, aux sentiments égoïstes manifestés par MM. Schmidlin et Fazy... « Si, à la

vue d'une personne qui se noierait dans les flots de votre lac, dit-il, mes enfants me demandaient : Devons-nous aller à son secours, est-ce qu'elle le mérite ? Je répondrais : Ne calculez rien, n'appréciez pas ce qu'elle vaut, sortez-la du danger, aidez-la. De même je ne suis pas de l'avis de ceux qui disent : Les peuples n'ont que ce qu'ils méritent, chacun pour soi, chaque pays pour ui-même. Au contraire, je conseillerai toujours, chaque fois qu'une personne sera en péril, de la sauver. Quoi qu'il en coûte, on le doit. » Puis Garibaldi donne lecture de diverses propositions, parmi lesquelles figure celle-ci : *La papauté est déclarée déchue!* Cette proposition fut accueillie par des applaudissements immenses; mais elle exaspéra une portion notable de la population genevoise, les catholiques, et ne contribua pas peu à grossir l'hostilité qui avait commencé à se manifester contre le Congrès.

La première séance avait vu ainsi se poser à la fois la question politique, la question sociale, la question religieuse. C'était trop, évidemment! Qui trop embrasse mal étroit. Le plus grand malheur des assemblées délibérantes nombreuses et en quelque sorte improvisées, c'est de ne pas savoir limiter leur ordre du jour. Que devait-il résulter de cette profusion de problèmes soulevés les uns à la suite des autres? C'est qu'aucun ne pourrait être l'objet d'un examen approfondi.

La deuxième et la troisième séance furent consacrées tantôt à la lecture, tantôt à la simple énumération d'un nombre considérable d'adhésions arrivées au Congrès de tous les points de l'Europe, et à de nombreux discours, dont plusieurs étaient vraiment remarquables; nous citerons notamment ceux du président du Congrès, M. Jolissaint et de M. d'Erlach (Suisse), de MM. Edgard Quinet, Lemonnier et Gustave Chaudey (France), Goegg, Simon, de Trèves (Allemagne), Frigyeri (Hongrie), Bakounine (Russie), Cramers et Odgers (délégués de la ligue anglaise de la réforme), Ceneri (Italie), Varela (Amérique). Enfin, dans la troisième séance, il fut donné lecture des résolutions que le comité directeur, élu par les membres des différentes nationalités, avait adoptées, pour être soumises au vote dans la dernière séance fixée au jeudi matin. Ces résolutions qui avaient été rédigées avec une certaine hâte, mais qui résumaient la pensée du programme, étaient ainsi conçues :

« Considérant que les gouvernements des grands États de l'Eu-

rope se sont montrés incapables de conserver la paix et d'assurer le développement régulier de toutes les forces morales et matérielles de la société moderne ;

« Considérant que l'existence et l'accroissement des armées permanentes constituent la guerre à l'état latent, — sont incompatibles avec la liberté et le bien-être de toutes les classes de la société, principalement de la classe ouvrière ;

« Le Congrès international, désireux de fonder la paix sur la démocratie et sur la liberté ;

« Décide :

« Qu'une ligue de la paix et de la liberté, vraie fédération cosmopolite, est fondée ;

« Qu'il sera du devoir de chaque membre de cette ligue de travailler à éclairer et former l'opinion publique sur la véritable nature du gouvernement, exécuteur de la volonté générale ; de préparer, par ses constants efforts, la substitution du système des milices nationales à celui des armées permanentes ; de faire mettre à l'ordre du jour, dans tous les pays, la situation des classes laborieuses et déshéritées, afin que le bien-être individuel et général vienne consolider la liberté politique des citoyens ;

« Décide en outre :

« Qu'il sera institué un comité central permanent *siégeant à Genève*<sup>1</sup>, et chargé :

« 1° De provoquer et recueillir des adhésions individuelles ou collectives, notamment de faire appel aux associations existantes ou à créer dans les divers pays, afin qu'elles réunissent leurs efforts pour la propagation des principes proclamés par le Congrès de la paix ;

« 2° De préparer les réunions futures du Congrès, soit à Genève, soit en toute autre ville libre d'Europe ;

« 3° De rédiger et faire publier les annales du Congrès ;

« 4° De fonder, à Genève ou à Bâle, un journal franco-allemand sous le titre : *les États-Unis d'Europe* ;

« 5° D'encaisser les cotisations des adhérents, fixées au minimum de 10 centimes par mois ou de 1 fr. 20 c. par an, et d'en faire l'emploi le plus utile à l'œuvre commune, sauf à en rendre compte à chaque session du Congrès. »

On n'attend pas de nous l'analyse des nombreux discours prononcés au Congrès. Presque tous étaient une vive expression des sentiments les plus démocratiques et les plus généreux. A la vé-

<sup>1</sup> Comme on le verra, ces mots ont été rayés lors du vote des résolutions.

rité, la plupart renfermaient des réquisitoires contre les gouvernements despotiques de l'Europe. Mais pouvait-on s'attendre, par exemple, à ce que M. Edgard Quinet, l'illustre écrivain, le représentant proscrit du peuple français, fit l'éloge du 2 décembre ? Que M. Simon (de Trèves) dénonce les violences faites à la liberté du peuple prussien par la politique de M. de Bismark, qu'y a-t-il là de surprenant ? Que M. Bakounine, jadis déporté en Sibérie par le czar, proclame ses sympathies pour la Pologne et fasse des vœux pour la chute de l'empire russe, était-ce un crime ? Que tous les orateurs italiens appellent l'anéantissement de la papauté, dernier obstacle à l'unité de leur patrie, avaient-ils le droit de s'en plaindre, ceux-là qui, la veille, s'adressant à Garibaldi, le déclaraient « la personnification la plus complète de tous les sentiments intimes et de toutes les aspirations populaires de l'époque <sup>1</sup> ?

Je ne crains pas de dire que très peu de discours sont sortis des limites que la discussion libre est tenue de respecter. C'est à peine si, dans le cours des quatre séances, nous avons entendu deux ou trois expressions véritablement inadmissibles dans une assemblée délibérante, et le bon sens de l'assemblée n'a pas manqué d'en faire justice.

Néanmoins l'hostilité d'une nombreuse fraction de Gênois contre le Congrès ne cessa pas de se manifester. C'est ainsi qu'au début de la deuxième séance, l'un d'eux, M. Carteret, essaya de reprendre la proposition de M. J. Fazy, consistant, disait-il, « à ne pas laisser rouler sur les deux premières questions du programme un débat qui ne mène à rien ; » mais la désapprobation non équivoque de l'assemblée amena bientôt l'orateur gènois à virer de bord et à entrer lui-même dans le fond de la discussion. A la troi-

<sup>1</sup> Extrait du discours de M. Fazy, à l'arrivée de Garibaldi à Genève, le 8 septembre, emprunté à son journal, *la Suisse radicale*, 9 septembre. Le même journal contient le discours prononcé à cette occasion par Garibaldi et dans lequel on lit notamment : « C'est le peuple gènois qui a porté les premiers coups contre cette plaie qu'on appelle la papauté (*applaudissements*), c'est d'ici que sont partis les premiers coups qui ont ébranlé cette puissance occulte que l'Italie depuis trop longtemps souffre dans son sein. (*Applaudissements*) »

« Aujourd'hui c'est à l'Italie à réparer ses torts envers le monde, en reléguant la papauté dans les limites de la religion, qui n'a rien à faire avec le pouvoir temporel qu'elle exerce encore. Ce pouvoir entrave le développement de l'Italie, ce pouvoir doit cesser ! »

sième séance, cette proposition fut reprise de nouveau sous forme de motion d'ordre par un autre Genevois, M. Roget. Cette fois il ne s'agit plus de renoncer à toute discussion de principes, puisque la discussion était à sa fin. L'orateur commence par déclarer que les délégués suisses n'ont pas pris part à l'élaboration des résolutions soumises à l'assemblée. Il joint sa démission de délégué à celle qu'avaient précédemment donnée MM. Fazy et Wessel ; puis il propose de renoncer à tout vote sur les résolutions ! C'est alors que le vice-président du Congrès, M. J. Barni, rendit éclatante en quelques mots la palinodie des opposants Genevois. « Lorsque l'idée, partie de Paris, a été émise, dit-il, je l'ai portée d'abord dans l'institut national de Genève. Là, il s'est formé un comité composé en grande partie de Genevois ; si bien qu'un journal nous a reprochés de n'être pas la représentation d'un comité vraiment international, attendu que les nationalités allemande, italienne, etc., n'étaient pas suffisamment représentées dans notre comité, et que les Genevois y étaient en grande majorité. Ce comité a rédigé dans toute la liberté de ses délibérations le programme qui vous a été soumis et que vous avez adopté. (*Bravos.*) Les propositions qui vous ont été présentées dans cette séance ne sont autre chose que le résumé condensé des principes qui ont été énoncés dans le programme. » Ces paroles furent accueillies par les applaudissements prolongés de l'assemblée. Il ne fut plus question, dans cette troisième séance, de la proposition de MM. Fazy et consorts. Bien plus, celui-ci, changeant momentanément de tactique, et appuyé par M. Carteret, s'opposa, à la fin de la séance, à la clôture de la discussion, se plaignant amèrement de ce que, quand il s'était fait inscrire pour prendre la parole, il avait trouvé quarante noms inscrits avant le sien ! On voulait, disait-il, empêcher les Suisses d'exprimer leur manière de voir. Sur ce, l'assemblée s'empressa de repousser la clôture. L'irritation des Genevois opposants n'en allait pas moins toujours croissant, et à la fin de la troisième séance, on pouvait se demander s'ils ne tenteraient pas, suivant leur habitude, de transformer le *Palais électoral* en une *Boîte aux gifles*.

Le mercredi soir, deux réunions bien distinctes de membres du Congrès se tenaient à Genève. L'une était composée de membres étrangers à la Suisse : il y fut décidé que, dans la séance du lendemain jeudi, la dernière, tous renonceraient à la parole et que la tribune serait abandonnée aux Suisses. L'autre était composée de Genevois : les orateurs, notamment MM. Fazy et Roget, y signa-

lèrent « la convenance de dégager la responsabilité du peuple Gènevois, en présence des théories qui ont été émises et des tendances dangereuses qui ont faussé le but primitif du Congrès <sup>1</sup>. » L'assemblée vota (à l'unanimité, dit le *Journal de Genève*) la proposition que MM. Fazy, Carteret et Roget avaient vainement tenté de faire prévaloir dans le sein du Congrès ; enfin elle décida « que les adhérents Gènevois au Congrès s'opposeraient énergiquement à toute résolution dangereuse pour la sécurité et compromettante pour la neutralité de la Suisse qui pourrait être proposée dans la séance de jeudi <sup>2</sup>. »

Quelle pouvait être donc cette résolution dangereuse pour la sécurité et compromettante pour la neutralité de la Suisse ? On la connaissait. Il en avait été fait lecture dans la séance de mercredi. Nous l'avons reproduite ci-dessus. Qu'on la relise, et l'on verra quels immenses dangers devait courir la Suisse, si, comme le demandaient ses auteurs, cette proposition était paisiblement votée !

Quoi qu'il en soit, la dernière séance s'ouvrit sous l'impression fâcheuse de la décision prise par les opposants gènevois, et qui avait été rendue publique. Quelles mesures énergiques allaient-ils prendre pour empêcher le Congrès de voter les résolutions qu'il jugerait convenable ? Au début de la séance, le président M. Jolis-saint essaya de ramener le calme et la modération dans les esprits. D'une voix épuisée par la fatigue, il prononça le discours suivant :

« Citoyens, c'est avec une vive émotion, que vous comprendrez sans que je l'explique, que j'ouvre la dernière séance du Congrès.

« Permettez-moi, à l'ouverture de cette quatrième séance, de vous rappeler les idées et les vœux que j'ai émis à l'ouverture de ce Congrès.

« Je présumais certainement que, dans une assemblée aussi nombreuse et composée d'éléments aussi différents, il était nécessaire de poser, dès le principe, les limites de la responsabilité du Congrès et les limites de la responsabilité des orateurs ; je l'ai fait en termes catégoriques, je le crois. Nous avons dit : dans ces assises, celui qui prend la parole est responsable de ce qu'il dit et il en rendra compte à qui de droit. Mais le Congrès en lui-même, comme corps, n'est responsable que de ce qu'il décide. (*Très bien.*)

<sup>1</sup> *Journal de Genève* du 12 septembre 1867.

<sup>2</sup> *Ibid.*

« Eh bien, je croyais qu'en vertu de ce principe rationnel, juste, on devait avoir de la tolérance pour les orateurs ; on en a eu, je le reconnais ; les orateurs n'ont peut-être pas eu toute la retenue qu'ils auraient dû avoir ; mais enfin, pardonnez-leur quelques écarts, s'ils en ont commis, pardonnez-leur au nom de la liberté de la pensée et de la parole qui règne en Suisse. (*Bravos. Très bien.*)

« Nous avons déjà eu en Suisse des Congrès qui ont été aussi orageux que celui de Genève ; nous avons eu des Congrès où l'on a professé des principes qui certainement divergeaient avec eux des assistants d'une manière aussi tranchée que ceux qu'on a exprimés ici.

« Des Congrès se sont réunis sur d'autres sols que le sol républicain, comme en Belgique, où l'on a su faire le sacrifice de ses opinions pour entendre des opinions différentes. Eh bien, ce qu'on a pu faire sur un sol monarchique, il faut qu'on puisse le faire dans notre République, en laissant la responsabilité aux orateurs. (*Bravos prolongés.*)

« Je regrette, citoyens, de parler à mes compatriotes suisses un pareil langage ; mais dès le commencement de ce Congrès, nous nous sommes posés comme les grands apôtres de la tolérance, comme les porte-étendard de la liberté de la pensée, de la liberté de la parole. Eh bien, je crois que ce qui s'est passé, sans vouloir ni le blâmer ni le flétrir, est une atteinte à la liberté ; jusqu'à un certain point on est au moins en contradiction avec le rôle que nous avons voulu jouer dès le commencement de ce Congrès. (*Bravos prolongés.*)

« Citoyens, vous vous rappelez ce qui s'est passé à l'origine de ce Congrès, et ici je m'adresse à mes compatriotes de Genève ; le Congrès a été organisé sous l'empire de tous les partis, et il devait en être ainsi.

« Il est malheureux peut-être qu'on n'ait pas suivi le premier mouvement ; le comité qui a organisé le Congrès est composé des diverses nuances politiques qui malheureusement divisent trop profondément le canton de Genève. (*Bravos. Très bien.*) Ce comité, qu'a-t-il fait ? Il a reçu Garibaldi ; le peuple de Genève l'a reçu avec unanimité ; et après cela on vient protester ; on vient donner un démenti, le lendemain, à ce qu'on a fait la veille. (*Vive approbation et applaudissements répétés. — Non !*)

« Permettez-moi de parler comme Suisse ; permettez au prési-

dent du Congrès international de la paix de parler comme citoyen suisse, comme magistrat chargé de donner au pays des garanties d'ordre et de liberté. Nous avons eu à Berne le Congrès des sciences sociales, et dans ce congrès on a dit bien des choses qu'on a répétées ici ; eh bien, Berne, capitale de la Suisse, a protesté silencieusement contre des choses qu'elle n'approuvait pas, mais enfin ce Congrès a délibéré librement sur un sol libre. (*Bravos.*)

« Eh bien, par ces considérations, citoyens, je vous recommande de nouveau de tolérer la liberté des opinions, en laissant à chacun la responsabilité de ses paroles et de ses actes. » (*Très bien ! très bien ! Applaudissements prolongés.*)

Après ce discours, qui produisit la plus vive impression, le bureau annonça que de nombreux étrangers inscrits pour prendre la parole y renonçaient en faveur des citoyens suisses. Des Gênois seuls acceptèrent cette offre, et ils l'acceptèrent comme si c'était la chose la plus naturelle ! On assista alors à un spectacle étrange, inconnu dans les annales de l'hospitalité. Genève avait convié les étrangers. Elle leur avait offert une tribune. Mais les rôles désormais sont renversés : ce sont les étrangers qui donnent l'hospitalité aux Gênois, leur offrent la tribune, renoncent en leur faveur à la parole et s'en font les auditeurs. Voici venir successivement à la tribune M. J. Fazy, Gênois ; M. Wessel, Gênois, M. Carteret, Gênois. Ils occupent à eux seuls la majeure partie de la séance.

M. Fazy s'en prend au programme des délibérations. Il n'y voit qu'une série de lieux communs, de banalités. Tout le monde n'est-il pas d'accord pour condamner les armées permanentes ? Qui donc conteste que la liberté est la première condition de la paix ? Vous voulez faire appel à toutes les énergies morales ! Mais l'énergie morale existe dans le monde. Vous demandez la diffusion de l'instruction primaire ! Tous nous sommes d'accord sur ce point. Vous prétendez combattre les préjugés de race, d'esprit militaire, de nationalité, de secte ! Les esprits éclairés sont convertis d'avance à ces idées. C'est ainsi que M. Fazy démolit le programme à la rédaction duquel il a lui-même contribué. Puis il déclare que les questions du programme n'ont pas été examinées par les orateurs ; que ceux-ci se sont bornés à des déclarations générales, agressives, et il conclut en proposant au Congrès de s'ajourner pour mieux étudier les questions qui lui sont soumises,

sinon, dit-il, les résolutions proposées risquent d'être rejetées. « Il faut, messieurs, trouver un moyen pacifique de témoigner son mécontentement sur ce qui s'est passé ici; je n'attaque point du tout ce qui a été dit au point de vue de ceux qui ont parlé, mais je crois que ce sont des hommes trop avancés pour une tribune que toute l'Europe écoute aujourd'hui. »

Admirable logique! M. J. Fazy n'a d'autre reproche à faire au programme que de formuler des propositions évidentes, d'une évidence telle à ses yeux qu'il les trouve banales. Mais il faut, si le Congrès ne consent à s'ajourner pour mieux étudier ces propositions, que les Gênois assistant en nombre au Congrès les fassent rejeter!

Ce discours fut écouté avec le plus grand calme. M. Fazy, qui s'attendait à des interruptions, fut trompé dans son attente au point d'en être visiblement embarrassé. Comme on fût entré dans ses desseins si l'on eût donné à sa bande — c'est le mot consacré à Genève — le plus léger prétexte d'intervenir!

Vient le tour de M. Wessel. Celui-ci au moins a compris quelle honte rejaillira sur la République de Genève si l'on donne suite au projet ourdi dès la veille d'empêcher les délibérations du Congrès, et son discours n'est qu'un appel à la tolérance de ses compatriotes!

Enfin, M. Carteret répète le discours qu'il a prononcé mardi. Lui aussi, il fait la leçon à tous les orateurs étrangers sans distinction. Pour arriver au règne de la paix dans le monde, il ne faut pas, dit-il, annoncer aux despotes qu'on va leur arracher les armes de vive force, sinon ils se tiendront sur leurs gardes. — Comme si, entre les despotes et les adversaires des armées permanentes, une entente amiable était possible!

Après ces trois discours, l'assemblée était véritablement fatiguée. De part et d'autre, on avait hâte d'en finir. Les étrangers comprenaient qu'ils étaient dans un camp ennemi, et ils ne tenaient la place que pour y exercer le droit de vote qu'on prétendait leur enlever. Deux des orateurs inscrits insistent néanmoins pour obtenir la parole et parviennent à peine à se faire entendre. La clôture est demandée de partout. Elle est prononcée. La proposition de MM. Fazy, Carteret et Roget, tendant à écarter comme inutiles les questions de principe, est mise aux voix par le président. La majorité des Gênois se prononce pour cette proposition qui est repoussée par la presque unanimité des étrangers. Le bu-

reau constate que la majorité du Congrès s'est prononcée contre la proposition. A ce moment, des cris éclatent dans la salle. Les opposants Gênois, qui s'étaient donné la veille rendez-vous en masse et qui se croyaient certains de la majorité, protestent contre la décision du bureau. Le président annonce alors que pour écarter toute indécision, il sera procédé à un nouveau vote. Une seconde fois, le bureau reconnaît et fait proclamer que la proposition est rejetée. Nouveau tumulte des Gênois opposants. Cris, coups de sifflets. Je vois des gens qui montrent le poing au bureau. Bref, c'est à grand'peine que l'intervention de deux Suisses, MM. Wessel et d'Erlach, parvient à faire respecter la décision du bureau. Le silence se rétablit momentanément. Il est donné lecture des résolutions proposées par le comité directeur. A ce passage des résolutions où il est dit qu'il sera institué un comité central permanent à Genève, pour continuer l'œuvre du Congrès, des vociférations se font entendre. Le bureau annonce que les mots à Genève seront effacés du projet. Celui-ci est mis aux voix et adopté. Alors le tumulte augmente; la sonnette le domine à peine. Le président fait signe qu'il veut parler; sa voix parvient enfin à dominer le bruit, et il s'exprime ainsi :

« Le Congrès est clos; le comité directeur prendra les résolutions de son ressort pour les détails d'organisation et pour la fixation de la ville où aura lieu le second Congrès de la paix. »

Ainsi finit le Congrès de Genève.

Nous voudrions trouver une excuse à la conduite des Gênois.

Le Congrès qui s'est tenu chez eux était avant tout une grande manifestation d'hommes venus de toutes les parties du monde et attestant publiquement, solennellement, que le despotisme est la cause principale de ce fléau que l'on nomme la guerre; qu'ainsi la liberté des peuples, en d'autres termes, la guerre aux despotes est la première condition de la paix. De quel œil les despotes pouvaient-ils voir cette manifestation? Qu'elle fût essentiellement pacifique, cela importait peu : elle n'en était pour eux que plus dangereuse ! Et quelle eût été leur attitude vis-à-vis d'un petit peuple qui non seulement eût prêté son territoire à cette œuvre, mais qui y aurait adhéré ou seulement paru y adhérer? En France, par exemple, n'est-ce pas S. M. l'empereur Napoléon III, qui seul a le droit de déclarer la guerre et, le Congrès ayant accompli sa tâche avec la participation des Gênois, qui répondra qu'il n'aurait pas plu à cet empereur d'envoyer quelques régi-

ments rétablir l'ordre à Genève et détruire ce nid de révolutionnaires ? Le canton de Genève est tout entier de langue française et son annexion à la France compléterait admirablement de ce côté l'œuvre commencée par l'annexion de Nice et de la Savoie !

Voilà ce qu'ont pu se dire les Gênois. Laissons donc de côté les causes de leur conduite qui se rattachent aux personnalités froissées, aux divisions que soulève entre eux la politique cantonale et à l'intolérance des catholiques qui n'admettent pas la lutte contre le chef de leur Eglise. Quelle que soit leur importance, ces causes seules auraient été impuissantes à provoquer contre le Congrès le concours d'hostilité dont nous avons été témoins et dont la presse gênoise presque unanimement s'est faite l'organe. Le sentiment de la conservation a été de cette conduite le premier mobile. A quoi bon le méconnaître ? Cela n'atteste-t-il pas de nouveau cette grande vérité que les nations, de même que les individus, sont solidaires, et que la liberté ne peut régner entière dans un pays, alors que d'autres sont sous le joug ? Non, les petits États ne sont pas entièrement libres lorsqu'il s'agit de discuter les questions qui touchent, selon l'expression du programme du Congrès, « à ces grandes monarchies militaires qui dépouillent les peuples de leurs libertés les plus vitales, entretiennent des armées formidables et tendent à supprimer les petits États. » Ces petits États ont donc des précautions à prendre, des ménagements à garder.

Cela justifie-t-il la conduite des Gênois ? Non, assurément. Cela ne l'excuse même pas. Qu'ils aient cherché à dégager leur pays de la responsabilité des sentiments et des doctrines de certains orateurs du Congrès, nous le comprenons. Que même ils aient refusé d'adhérer aux résolutions du Congrès, nous ne leur en ferions pas un crime. Bien plus, ils seraient restés dans leur droit en formulant et publiant les protestations les plus énergiques contre ces résolutions. Mais en faisant ce qu'ils ont fait, en essayant d'empêcher l'accomplissement de l'œuvre du Congrès, ils ont suivi la voie la moins loyale et la moins honorable.

Il y aurait injustice—c'est un devoir pour nous de le constater—à rendre toute la population de Genève responsable des faits que nous avons retracés. Un grand nombre de Gênois les ont profondément regrettés. Nous en avons eu une preuve éclatante dans l'empressement qu'ils ont mis à signer une adresse de remerciements et de félicitations à MM. Jolissaint et Barni, président et

vice-président du Congrès, qui, par l'impartiale modération avec laquelle ils avaient dirigé les débats, s'étaient attiré l'animadversion de MM. Fazy et consorts <sup>1</sup>.

Ils se sont trompés d'ailleurs ceux qui ont cru empêcher le développement de l'œuvre internationale dont le Congrès de Genève n'a été que le début. Cette œuvre a subi l'épreuve de la persécution, et elle en triomphera, disons plus, elle en a triomphé.

Le comité-directeur, avant de se séparer, a décidé que le prochain Congrès aura lieu à Mannheim, grand-duché de Bade, et que le comité central aura son siège à Berne.

Dès le 1<sup>er</sup> octobre, une circulaire du président du Congrès, M. Jolissaint, annonçait l'institution du *Comité central permanent de la ligue de la paix et de la liberté*, composé de membres suisses, anglais, allemands, italiens, belges, polonais et russes. L'absence de membres français s'explique par la législation de ce pays contre les associations.

Le bureau du comité est ainsi composé :

Président : M. Gustave Vogt, professeur, à Berne.

Vice-présidents : MM. Teuscher, procureur général, à Berne; Armand Goegg, à Bienne; Marti, conseiller national, à Bienne.

Caissier : M. Leuenberger, juge d'appel, à Berne.

Secrétaire français : M. Elie Ducommun, rédacteur, à Berne.

Secrétaire allemand : M. Beck, avocat, à Berne.

A la circulaire de M. Jolissaint est jointe celle du président du comité central. Nous la publions en entier :

*Le président du Comité central permanent de la Ligue de la paix et de la liberté, aux membres et amis de cette ligue.*

« Berne, le 1<sup>er</sup> octobre 1867.

« Citoyens !

« Comme complément à la circulaire qui précède, je déclare que

<sup>1</sup> Cette adresse a été l'objet d'un incident caractéristique. Soumise, pendant le banquet qui suivit le Congrès, à la signature des assistants, au nombre de cinq à six cents, tous les étrangers sans distinction la signèrent, et il en fut de même des Genevois présents, à l'exception d'une vingtaine. Elle était littéralement couverte de signatures, lorsque, à la fin du banquet, la personne qui s'était chargée de la faire circuler, la déposa momentanément sur l'une des tables. Abandonnée ainsi, une demi-minute peut-être, l'adresse disparut : nul doute, elle avait été volée !

si j'accepte la présidence du Comité central de la Ligue de la paix et de la liberté, je le fais dans la ferme espérance que le Comité réussira, avec le concours de vous tous, à mener à bonne fin l'œuvre dont le premier fondement a été posé au Congrès de Genève.

« Il n'y a pas de pays en Europe qui soit plus directement intéressé au maintien de la paix que la république suisse, entourée de trois côtés par de puissantes monarchies ; il n'y a pas de peuples en Europe qui, plus que le peuple suisse, soit convaincu par une longue expérience qu'une conduite pacifique envers les autres nations est la conséquence du développement de la liberté intérieure, de l'éducation des masses et de leur émancipation morale, politique et économique.

« En acceptant, en Suisse, le siège du *Comité de la Ligue de la paix*, nous le faisons dans la persuasion que par là nous pourrions être utiles à notre petite patrie et à ses alliés naturels, les peuples qui luttent pour conquérir leur liberté.

« La tâche est grande et difficile. J'en comprends toute l'importance et toute la responsabilité. Je ne me fais pas non plus illusion sur les faibles moyens dont je dispose pour la remplir. Mais, d'un autre côté, je compte sur le concours des membres de la Ligue et spécialement du Comité central. Ce n'est qu'en subordonnant nos vues secondaires et personnelles aux grands principes, en serrant nos rangs sous le drapeau commun et en faisant converger tous nos efforts vers le but de notre ligue que nous réussirons à obtenir des résultats féconds pour le bien des États et de la société.

« Les obstacles ne nous feront pas défaut sur notre route ; mais qu'ils ne nous découragent pas. Ayons confiance dans ce grand principe que les idées vraies et rationnelles doivent triompher tôt ou tard, à la condition que ceux qui acceptent la noble tâche de les propager ne manquent ni d'intelligence ni d'énergie !

« *Le président du Comité central permanent à Berne,*  
« G. VOGT.

« P. S. Toutes les correspondances doivent être adressées à M. le professeur *Gustave Vogt* à Berne. Il en est de même des fonds et cotisations, jusqu'à nouvel ordre. »

La Belgique, non moins que la Suisse, est intéressée au triomphe

de l'œuvre à laquelle se voue la *Ligue de la paix et de la liberté*. Placée entre « deux grandes monarchies militaires qui ont privé leurs peuples de la liberté, entretiennent des armées formidables et tendent à absorber les petits États, » la Belgique ne subit que trop l'influence de ces redoutables voisins. Qui dira combien, depuis quinze ans, le voisinage de l'empire français a été fatal à notre pays ? L'examen de cette question présenterait assurément le plus vif intérêt. Nous ne l'aborderons ici que par un côté, celui qui se rapproche le plus des questions soumises au Congrès de Genève. Méditez, lecteur, ce tableau, qui indique le chiffre annuel de notre budget de la guerre, d'une part, pendant les dix années qui ont précédé le coup d'État du 2 décembre 1851, et, d'autre part, pendant les dix années qui l'ont suivies :

Années.	Mille francs.	Années.	Mille francs.
1842	29,058	1852	37,778
1843	28,876	1853	34,553
1844	27,036	1854	35,366
1845	27,972	1855	36,018
1846	28,352	1856	37,191
1847	29,170	1857	32,941
1848	33,165	1858	33,553
1849	26,506	1859	41,069
1850	26,185	1860	32,813
1851	26,718	1861	34,140
Totaux. . . .	285,038		355,422
Moyennes annuelles	28,503		35,542

L'accroissement moyen, d'une période à l'autre, est donc, par année, de 7,039,000 fr.

Il ne s'agit ici que du budget ordinaire. L'accroissement serait beaucoup plus considérable si l'on tenait compte des services extraordinaires. Ainsi, en 1860, nos dépenses militaires de toutes natures se sont élevées à 43,666,937 fr. 42 c. En 1861, elles ont été de 42,742,283 fr. 75 c. Ce sont les fortifications d'Anvers qui ont absorbé ce surcroît de dépenses, et à qui, en première ligne, devons-nous les fortifications d'Anvers ?

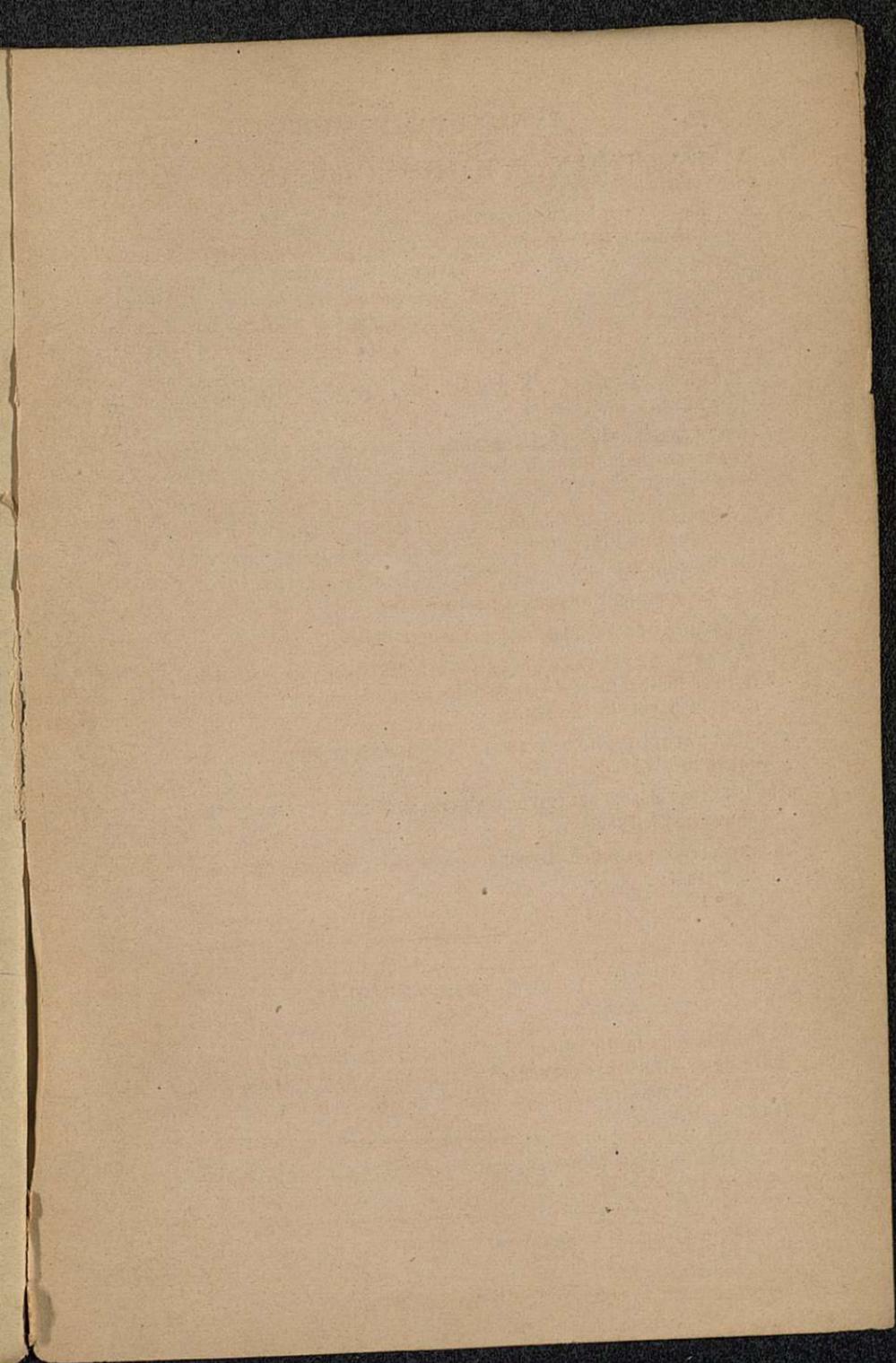
Voilà les chiffres des derniers budgets dont les règlements définitifs sont connus ; mais les années suivantes n'ont pas été

moins fertiles en dépenses militaires et, en ce moment même, c'est par millions de francs annuellement qu'on propose de les augmenter.

Lorsque la Belgique avait pour voisine une France libre, moins de vingt-sept millions suffisaient à son budget de la guerre et on ne songeait alors qu'à des réductions. Aujourd'hui, elle a pour voisine une France impériale : quarante millions doivent être annuellement jetés improductifs dans le gouffre des dépenses militaires, et nul ne peut dire où l'on s'arrêtera dans cette voie.

Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que bien des discours et n'y voyez-vous pas ce que le Congrès de Genève avait pour but de démontrer : l'indissoluble lien qui unit la paix et la liberté?

**A. DEMEUR.**



EN VENTE A LA LIBRAIRIE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>ie</sup>

Rue Royale, 3, impasse du Parc, à Bruxelles

DU MÊME AUTEUR

ASSURANCES PAR L'ÉTAT. Réponse à M. le ministre des finances. Brochure in-18, 1850 . . . . .	Fr. C. 0 50
CRÉDIT FONCIER. Observations sur le projet de loi présenté aux Chambres belges par M. Frère-Orban, ministre des finances. Brochure in-18, 1851 . . . . .	0 50
LES SOCIÉTÉS ANONYMES DE BELGIQUE. Collection complète des statuts, avec une introduction et des notes. 2 forts volumes in-8° à deux colonnes (jusqu'en 1864 inclus). . . . .	21 00
IDEM, Abonnement annuel, à partir de 1865 . . . . .	5 00
LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES DE BELGIQUE. (Extrait.) . . . . .	0 75
LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS EN 1860. Statuts des Compagnies. — Notices historiques. — Situations financières, avec une introduction. 1 vol. in-18, 1860. . . . .	3 50
CONTRE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA BANQUE NATIONALE. Brochure in-8°, 1863. . . . .	0 25
LÉGISLATION BELGE RELATIVE A L'EXPULSION DES ÉTRANGERS. Brochure in-18, 1864. . . . .	0 50
L'EXPÉDITION BELGE AU MEXIQUE. Appel aux Chambres. Brochure in-8°, 1864 . . . . .	0 75

REVUE TRIMESTRIELLE

Publiée sous la direction de M. Eugène VAN BEMMEL, professeur d'histoire de la littérature française et d'histoire politique moderne à l'Université de Bruxelles. — Abonnement annuel : 10 fr. (pour l'étranger, port en sus).

Bruxelles. — Typ. de A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et C<sup>ie</sup>, rue Royale, 3 impasse du Parc.